

NOMINATION d'un GARDE CHAMPETRE - de deux CUISINIERS pour l'HOPITAL ST JACQUES - d'un CONDUCTEUR auto poids lourds.

Le MAIRE, - J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la nomination de quatre employés, savoir:

- 1°) un garde champêtre; nommé stagiaire de 7ème classe il percevrait 123.000 Frs par an et serait titularisé après un an de service;
- 2°) un conducteur auto poids lourds, stagiaire de 7ème classe il percevrait 161.000 Frs par an et serait titularisé après un an de service;
- 3°) deux cuisiniers pour l'Hôpital St-Jacques; nommés auxiliaires stagiaires, 1er échelon ils percevraient 84.000 Frs par an et seraient nommés auxiliaires après 3 mois de service.

Je mets aux voix les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé (1)
 P. le Maire le 28 juillet 1951
 le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général
 Signé: FERRIER

Tous renseignements au sujet de la proposition de nomination des employés mentionnés ci-dessus la limite des votes valables. Vu et soussigné le 28 juillet 1951
 M. le Secrétaire Général
 le Chef de Division délégué
 Signé: GAVARINI